

| |
|-----------------------|
| DEPARTEMENT |
| VAL D'OISE |
| ARRONDISSEMENT |
| ARGENTEUIL |
| CANTON |
| TAVERNY |
| COMMUNE |
| BESSANCOURT |

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°1/2022

DECISION

Convention précaire et révocable, de mise à disposition d'un logement de type F4, et fixation de redevance mensuelle.

Sous-préfecture d'Argenteuil
 10 FEV. 2022
 ARRIVEE

Le Maire de la commune de Bessancourt, Jean-Christophe POULET,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal sous le n° 01-08-07-20, du 8 juillet 2020, portant délégation à Monsieur le Maire ; l'autorisant à signer les conventions de louage de choses n'excédant pas 12 ans ; et, complétée par délibération du 18 juin 2015 pour la fixation de la redevance.

Vu la mise à disposition du logement de type F4, sis 1 chemin de la station, dépendant du groupe scolaire St Exupéry, 95550 Bessancourt.

Considérant l'accord de la commune de Bessancourt pour la mise à disposition de ce bien en faveur de Madame DUMOULIN Marie-Line.

DECIDE

Article 1^{er} : De conclure à une convention de mise à disposition précaire et révocable de l'appartement de type F4 de 90 m², sis 1 chemin de la station, dépendant du groupe scolaire St Exupéry, 95550 Bessancourt, parcelle cadastrée BK 416, propriété de la commune, inscrite dans son domaine public.

Article 2 : La présente occupation du domaine public de l'appartement sis 1 chemin de la station, dépendant du groupe scolaire St Exupéry, 95550 Bessancourt, est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2021, et renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Article 3 : La redevance mensuelle d'occupation de ce bien, est fixée par délibération du conseil municipal du 18 juin 2015, à hauteur de 724,72 €.

Le Directeur Général des Services de la Mairie de Bessancourt est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Fait à Bessancourt, le 14 janvier 2022.

Le Maire,
Jean-Christophe POULET

